



Lausanne, 13 septembre 2010

Communiqué aux médias du Tribunal fédéral

Arrêt du 30 août 2010 (9C_510/2009)

Les séquelles d'un traumatisme de type „coup du lapin“ à la colonne cervicale ne fondent en principe aucun droit à des prestations de l'assurance-invalidité

Selon la jurisprudence, les troubles douloureux persistants n'entraînent pas, en règle générale, une limitation de longue durée de la capacité de travail pouvant conduire à une invalidité. Les deux Cours réunies de droit social du Tribunal fédéral ont décidé que les principes développés dans ce contexte étaient applicables par analogie quand se posait la question du caractère invalidant des séquelles d'un traumatisme de type „coup du lapin“ à la colonne cervicale en l'absence de déficits fonctionnels ou organiques objectivables.

Dans ses considérants, le Tribunal fédéral relève qu'à la lumière du principe de l'égalité de traitement, il convient de soumettre aux mêmes conditions asséculologiques l'ensemble des syndromes douloureux qui ne peuvent s'expliquer par un substrat organique objectivable. Il rappelle également que le fait que les séquelles d'un traumatisme de type „coup du lapin“ à la colonne cervicale puissent éventuellement s'expliquer par l'existence d'un substrat organique ne s'oppose pas à l'application des critères jurisprudentiels mis à la reconnaissance du caractère invalidant des troubles somatoformes douloureux persistants. Il convient enfin d'attacher de l'importance au fait que les troubles (dans le sens d'un

syndrome complexe et chronique) désignés sous les termes de „coup du lapin“ ou „Chronic Whiplash Injury“ ne figurent dans aucun système de classification médical reconnu.

Contact : Sabina Motta, Adjointe du Secrétaire général

Tél. 021 318 97 16; Fax 021 323 37 00

Courriel : presse@bger.admin.ch

Remarque : L'arrêt est accessible à partir du 13 septembre 2010 à 13.00 heures sur notre site internet (www.tribunal-federal.ch) sous la rubrique "Jurisprudence (gratuit)" / "Autres arrêts dès 2000" en entrant la référence 9C_510/2009 dans le champ de recherche.